

**portant validation du devis concernant l'étude de faisabilité pour la
réhabilitation du gymnase Marie-Curie à la Société NOGA**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu La proposition du 17 avril 2026 de la Société NOGA concernant l'étude de faisabilité
pour la réhabilitation du gymnase Marie-Curie.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la Société NOGA concernant l'étude de faisabilité pour la
réhabilitation du gymnase Marie-Curie d'un montant de 9 600.00 € HT.

A Bernay, le 27 avril 2026

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 28/04/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

